

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Entrée de la Région dans le Syndicat mixte renouvelé du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional souhaite entrer dans le Syndicat mixte du Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun, dans l'optique de favoriser le renouvellement de son label « Grand Site de France », les difficultés de gouvernance identifiées étant susceptibles de le remettre en cause. Les statuts du Syndicat mixte prévoient une contribution du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 25 %, celles du Département du Finistère et de la Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz atteignant respectivement 42 % et 33 %. La Région disposera de deux délégué.e.s au sein du comité syndical et d'un.e Vice-président.e au sein du Bureau. La participation de la Région au sein du Syndicat mixte reste par ailleurs conditionnée au maintien du label national « Grand Site » qui permet des cofinancements nationaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Grand Site « Pointe du Raz en Cap Sizun » intègre plus de 2 000 hectares d'espaces protégés. Cet ensemble présente ainsi des caractéristiques paysagères uniques en Bretagne, et accueille une biodiversité exceptionnelle. Sa très haute valeur patrimoniale est source d'une attractivité touristique importante qu'il convient de promouvoir mais aussi de gérer dans le respect du patrimoine naturel qui fonde l'originalité et l'attractivité de ce territoire. A cet égard, le bordereau du Conseil régional aurait pu mentionner le rôle historique et actuel joué par les associations environnementales dans l'étude, la préservation et la mise en valeur des paysages naturels du Cap Sizun.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'entrer dans le Syndicat mixte et Grand Site « Pointe du Raz en Cap Sizun ». Cette décision est cohérente avec son rôle de chef de file régional sur les questions de biodiversité et de paysages. Elle offre à la Région la possibilité d'accompagner la mise en cohérence, sur ce territoire, des politiques locales et régionales de promotion touristique de la région, de préservation de la biodiversité et de gestion durable du territoire (Schéma régional de cohérence écologique, Gestion intégrée des zones côtières...).

Le CESER sera attentif aux opérations réalisées sur ce territoire grâce au soutien de la Région. Ce soutien devrait en premier lieu aller vers des opérations permettant de garantir durablement le maintien et l'attractivité du Grand Site. Dans cette logique, la Région pourrait encourager les actions suivantes :

- l'amélioration et la valorisation des connaissances sur le patrimoine naturel ;
- les études visant à mieux cerner les dynamiques territoriales permettant le maintien durable et la gestion concertée de ce patrimoine ;
- le soutien aux activités économiques agricoles, maritimes, éducatives ou touristiques contribuant à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et des paysages emblématiques du Cap Sizun ;

- les opérations d'aménagement visant à améliorer à la fois la préservation des sites et l'accueil du public.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Se sont abstenus : 4

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO),

Adopté à l'unanimité